

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 février 2022

### TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 7 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 7000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300001 € et 450000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur à 450 000 € : 4 % TTC du prix de vente

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.**

**Avis de valeur :** OFFERT € TTC.

*Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.*

### VENTE TERRAIN

HONORAIRE D'AGENCE	
REMUNERATION FORFAITAIRE	8% TTC DU PRIX DE VENTE

### VENTE BOX/PARKING

HONORAIRE D'AGENCE	
REMUNERATION FORFAITAIRE	2500€ TTC

## LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE \* HORS GESTION

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

PRESTATION OFFERTE

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

9 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

9€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 2 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 2 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PRESTATION	HONORAIRE D'AGENCE
RÉDACTION D'UN PROJET DE BAIL ET ORGANISATION DE VISITE	10% DU MONTANT ANNUEL DES LOYERS
	REMUNERATION FORFAITAIRE MINIMALE DE 1000 € TTC A CHARGE LOCATAIRE

## GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DANS LE CADRE DE LA GESTION	
Frais administratifs trimestriels	24 € TTC
Visites, Constitution dossier, Rédaction bail	8€ TTC / m <sup>2</sup> surf habitable
Etats des lieux (entrant et sortant )	2€ TTC / m <sup>2</sup> surf habitable pour l'Etat des lieux
Frais mensuel de gestion	6% TTC DU MONTANT DU LOYER

# nestenn

GRUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Société IMMO-PROM 13, SARL au capital de 8000 € € - Siège social : 10 Boulevard Jean marie l'Huillier - RCS SALON DE PROVENCE n° 892 272 014 - Carte professionnelle TRANSACTION VENTE LOCATION GESTION n° CPI 1310 2021 000 000 042 délivrée par CCI MARSEILLE-PROVENCE

Garant : LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, 8-10 Rue Lamennais - 75008 Paris